

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 06110
Numéro SIREN : 853 609 881
Nom ou dénomination : SCCV 3 MONTE CRISTO

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 67132

SCCV 3 MONTE CRISTO

Société civile de construction vente au capital de 1 000 €

Siège social : 3 avenue Erlanger
75016 Paris

853 609 881 RCS PARIS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 2 JUIN 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE CIVILE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**SCCV 3 MONTE CRISTO**

Société civile de construction vente au capital de 1 000 €
Siège social : 3 avenue Erlanger
75016 Paris

853 609 881 RCS PARIS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 2 JUIN 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE CIVILE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 17 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé.

Fait à Boulogne, le 18 mai 2022

audit france

Commissaire à la transformation

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire à la transformation